



Canadian Academy of Health Sciences
Académie canadienne des sciences de la santé

Finances

Mandat (2021)

Mandat

Appuyer le conseil d'administration en assumant la fonction essentielle de veiller à ce que l'ACSS s'acquitte de ses responsabilités financières.

Membres

- Présidence – choisie par le conseil d'administration
- Présidence de l'Académie (membre d'office)
- Direction générale (membre d'office)
- Deux membres de l'Académie

Responsabilités

- Assurer une supervision financière en :
 - établissant le budget de l'exercice suivant;
 - examinant régulièrement les données financières et en rendant compte des écarts budgétaires importants;
 - faisant un rapport sur les données financières lors des réunions du conseil d'administration.
- Recommander l'auditeur ou l'auditrice pour l'exercice financier.

Objectifs

- Le conseil d'administration et ses membres sont en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de supervision financière.

Résultats

- La bonne gestion du processus financier lié aux affaires de l'ACSS.

Ressources

- La direction générale assume une fonction de facilitation, aussi bien du travail du comité en édictant les décisions et les mesures qu'il prend, que des directives générales de l'Académie.
- La direction fournit un soutien administratif au comité.
- Le comité propose des activités et rend compte des activités antérieures.

Calendrier de réunion

Le comité se réunit normalement quatre fois par an ou, au besoin, à la demande de la présidence.